

SEPIAM FUNDS

Société d'investissement à capital variable
Sous forme de Société par Actions Simplifiée
Siège social : 39 rue Marbeuf – 75008 PARIS
RCS Paris 837 832 120

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 juin 2025

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC
2. Changements intéressant l'OPC
3. Rapport de gestion
4. Informations réglementaires
5. Direction de la société
6. Information concernant les mandataires sociaux
7. Certification du Commissaire aux comptes
8. Comptes de l'exercice

RAPPORT ETABLI PAR LE PRESIDENT
ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 OCTOBRE 2025

Chers actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre société, la SICAV SEPIAM FUNDS constituée à ce jour d'un unique compartiment dénommé EUROPE SMALL CAPS, durant l'exercice clos le 30 juin 2025 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux comptes.

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Lecture des rapports du Président et du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025 et approbation des comptes annuels dudit exercice, quitus au Président ;
- Affectation des sommes distribuables ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Produit

Nom du produit : EUROPE SMALL CAPS compartiment de la SICAV SEPIAM FUNDS

Part : A

ISIN : FR0013298551

Description : EUROPE SMALL CAPS est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, relevant de la directive européenne 2009/65/CE (OPCVM) et agréé en France par l'Autorité des marchés financiers

Nom de l'initiateur : Montségur Finance S.A.S, 39 rue Marbeuf, 75008 Paris, France. Montségur Finance est une société de gestion agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers. L'Autorité des marchés financiers est chargée du contrôle de Montségur Finance en ce qui concerne ce document d'informations clés. Appelez-le +33 (0)1 85 74 10 00 pour de plus amples informations.

Site internet : www.montsegur.com

Date de production du document d'informations clés : 31/01/2024

En quoi consiste ce produit ?

Type : EUROPE SMALL CAPS est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, relevant de la directive européenne 2009/65/CE (OPCVM).

Objectif Le Compartiment Europe Small Caps vise à surperformer le marché des actions européennes sur le long terme et rechercher une performance supérieure à 7% (nette de frais de gestion) en rythme annuel moyen sur la durée de placement recommandée au travers d'une sélection de titres de type discrétionnaire. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherche pas à reproduire, tant au niveau géographique, qu'au niveau sectoriel, la composition d'un indicateur de référence.

Le Compartiment investit principalement dans des petites ou très petites sociétés dont la capitalisation est pour l'essentiel inférieure à 1,5 Milliard d'euros. La première étape consiste à filtrer l'univers d'investissement grâce à des critères divers et complémentaires que sont : des filtres de liquidité, des filtres géographiques, des filtres sectoriels. Cela conduira à une liste de valeurs investissables de plusieurs centaines de titres. L'analyse macroéconomique constituera le second volet du processus d'investissement : la détermination du cycle économique et de sa dynamique ainsi que l'orientation de la politique monétaire permettra de déterminer des paris sectoriels et des zones géographiques à privilégier. La dernière étape est fondée sur l'analyse quantitative et qualitative des entreprises avec des critères tels que la croissance, la rentabilité et la valorisation qui permettent de pouvoir identifier des sociétés présentant un potentiel de plus-values significatif selon l'équipe de gestion.

Le Compartiment respecte les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- A 100% en liquidités ou produits monétaires durant la période de souscription initiale (du 14/02/2018 au 23/02/2018)
- De 60% à 100% sur les marchés actions de petites et très petites capitalisations, de tous secteurs dont :
- 60% minimum sur les marchés actions de l'Union Européenne
- De 0% à 25% en titres de créances ou instruments du marché monétaire, émis par des émetteurs publics issus de la zone euro

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Les risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur incluent notamment :

L'impact des techniques telles que des produits dérivés est le risque d'amplification des pertes du fait du recours à ce type d'instrument financier.

Risque de liquidité : ce risque s'applique aux titres dont le volume de transactions est faible et pour lesquels il est plus difficile de trouver à tout instant un acheteur ou un vendeur à un prix raisonnable, notamment lors de souscriptions ou de rachats importants par rapport à la taille du portefeuille.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : l'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

ou libellés en euro dans des titres dont la notation est au minimum « investment grade » selon l'échelle d'au moins une agence de notation ou de qualité équivalente selon l'analyse de la société de gestion. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des actionnaires.

- De 0 à 10% en OPC français ou européens ouverts à une clientèle non professionnelle et répondant aux conditions de l'article R 214-13 du code Monétaire et Financier
- De 0 à 25% au risque de change sur les devises hors Union Européenne

Le Compartiment peut intervenir de manière discrétionnaire sur les marchés à terme réglementés, organisés, français et/ou étrangers, pour couvrir le portefeuille aux risques actions et/ou de taux et/ou de change (risque de change uniquement en couverture). Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net du Compartiment à compter du 26/02/2018.

Durée : Le fonds a été créé le 14 février 2018 pour une durée de 99 ans sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation

Investisseurs de détail visés : Du fait de l'exposition du fonds au marché des actions, ce fonds convient à l'investisseur qui ne prévoit pas de retirer son apport avant 5 ans et dont l'objectif est la croissance de son capital sans garantie de préservation du capital.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de l'investisseur ainsi que de ses connaissances des produits d'investissement et de son expérience ainsi que de son patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et futurs mais également de son souhait ou non de prendre des risques.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées, chaque jour ouvré de la bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux (J) avant 12 heures, auprès de notre centralisateur Caceis Bank et exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour.

Le règlement intervient à J+2 ouvrés.

Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



La durée de la période de détention recommandée est de 5 ans.

Si le fonds est libellé dans une monnaie différente de la monnaie officielle de son Etat de commercialisation, le rendement, s'il est exprimé dans la monnaie du pays de commercialisation, peut varier selon les fluctuations monétaires.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité du fonds à vous payer en soit affectée.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Exemple d'investissement : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	4280 EUR -57,2%	3420 EUR -19,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	7090 EUR -29,1%	7280 EUR -6,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10650 EUR 6,5%	13430 EUR 6,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	16300 EUR 63,0%	20570 EUR 15,5%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000,00 EUR par an.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

- Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023.
- Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2014 et 2019.
- Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Les scénarios de performance ont été calculés d'après l'historique de performance du fonds et d'un indice de référence ou indicateur de substitution approprié.

Que se passe-t-il si Montségur Finance n'est pas en mesure d'effectuer les virements ?

Pour votre protection, les actifs du fonds sont détenus auprès d'une entité distincte, le dépositaire, de sorte que la capacité de paiement du fonds ne serait pas affectée par l'insolvabilité de l'Initiateur. En cas de liquidation du fonds, les actifs sous-jacents seront liquidés et vous recevrez une part appropriée du produit de liquidation. Vous pourriez alors subir une perte totale ou partielle de votre investissement.

Il n'y a pas de système de compensation ou de garantie en place, qui puisse compenser en totalité ou en partie cette perte.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000,00 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	273 EUR	1935 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	2,7%	2,9%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,97% avant déduction des coûts et de 6,08% après cette déduction.

Composition des coûts		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de frais d'entrée pour ce Produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais d'entrée pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,15% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	215 EUR
Coûts de transaction	0,58% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	58 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Du fait de l'exposition du fonds au marché des actions, la durée recommandée de placement est supérieure à 5 ans.

Cependant, vous pouvez racheter votre investissement sans pénalités à tout moment pendant cette période, ou conserver l'investissement plus longtemps.

Les rachats sont possibles quotidiennement. Dans des circonstances exceptionnelles, votre droit à demander le rachat de votre investissement peut être suspendu.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez des réclamations à formuler concernant ce produit, la conduite de l'initiateur vous pouvez utiliser différents moyens de communication : par e-mail à info@montsegur.com, par courrier 39 rue Marbeuf 75008 Paris ou par téléphone en composant le numéro (+33) 01.85.74.10.00.

Dans tous les cas, vous devez clairement indiquer vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et expliquer brièvement la plainte. Plus d'informations sont disponibles sur notre site internet www.montsegur.com.

Autres informations pertinentes

Lieu et modalités d'obtentions d'informations sur la valeur liquidative : la valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion ou sur le site internet www.montsegur.com

Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Les porteurs de l'OPCVM sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Politique de rémunération : la politique de rémunération de Montségur Finance, y compris la description des modalités de calcul des rémunérations et avantages de l'ensemble des collaborateurs et l'organe responsable de leur attribution est disponible sur le site internet : www.montsegur.com. Une copie papier est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la société de gestion.

Informations pratiques : cet OPCVM est constitué d'autres types de parts.

La responsabilité de MONTSEGUR FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le présent fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique « U.S. Person » et « U.S. Investors ».

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Produit

Nom du produit : EUROPE SMALL CAPS compartiment de la SICAV SEPIAM FUNDS

Part : B

ISIN : FR0013298544

Description : EUROPE SMALL CAPS est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, relevant de la directive européenne 2009/65/CE (OPCVM) et agréé en France par l'Autorité des marchés financiers

Nom de l'initiateur : Montségur Finance S.A.S, 39 rue Marbeuf, 75008 Paris, France. Montségur Finance est une société de gestion agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers. L'Autorité des marchés financiers est chargée du contrôle de Montségur Finance en ce qui concerne ce document d'informations clés. Appelez-le +33 (0)1 85 74 10 00 pour de plus amples informations.

Site internet : www.montsegur.com

Date de production du document d'informations clés : 31/01/2024

En quoi consiste ce produit ?

Type : EUROPE SMALL CAPS est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, relevant de la directive européenne 2009/65/CE (OPCVM).

Objectif Le Compartiment Europe Small Caps vise à surperformer le marché des actions européennes sur le long terme et rechercher une performance supérieure à 7% (nette de frais de gestion) en rythme annuel moyen sur la durée de placement recommandée au travers d'une sélection de titres de type discrétionnaire. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherche pas à reproduire, tant au niveau géographique, qu'au niveau sectoriel, la composition d'un indicateur de référence.

Le Compartiment investit principalement dans des petites ou très petites sociétés dont la capitalisation est pour l'essentiel inférieure à 1,5 Milliard d'euros. La première étape consiste à filtrer l'univers d'investissement grâce à des critères divers et complémentaires que sont : des filtres de liquidité, des filtres géographiques, des filtres sectoriels. Cela conduira à une liste de valeurs investissables de plusieurs centaines de titres. L'analyse macroéconomique constituera le second volet du processus d'investissement : la détermination du cycle économique et de sa dynamique ainsi que l'orientation de la politique monétaire permettra de déterminer des paris sectoriels et des zones géographiques à privilégier. La dernière étape est fondée sur l'analyse quantitative et qualitative des entreprises avec des critères tels que la croissance, la rentabilité et la valorisation qui permettent de pouvoir identifier des sociétés présentant un potentiel de plus-values significatif selon l'équipe de gestion.

Le Compartiment respecte les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- A 100% en liquidités ou produits monétaires durant la période de souscription initiale (du 14/02/2018 au 23/02/2018)
- De 60% à 100% sur les marchés actions de petites et très petites capitalisations, de tous secteurs dont :
- 60% minimum sur les marchés actions de l'Union Européenne
- De 0% à 25% en titres de créances ou instruments du marché monétaire, émis par des émetteurs publics issus de la zone euro

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Les risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur incluent notamment :

L'impact des techniques telles que des produits dérivés est le risque d'amplification des pertes du fait du recours à ce type d'instrument financier.

Risque de liquidité : ce risque s'applique aux titres dont le volume de transactions est faible et pour lesquels il est plus difficile de trouver à tout instant un acheteur ou un vendeur à un prix raisonnable, notamment lors de souscriptions ou de rachats importants par rapport à la taille du portefeuille.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : l'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

ou libellés en euro dans des titres dont la notation est au minimum « investment grade » selon l'échelle d'au moins une agence de notation ou de qualité équivalente selon l'analyse de la société de gestion. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des actionnaires.

- De 0 à 10% en OPC français ou européens ouverts à une clientèle non professionnelle et répondant aux conditions de l'article R 214-13 du code Monétaire et Financier
- De 0 à 25% au risque de change sur les devises hors Union Européenne

Le Compartiment peut intervenir de manière discrétionnaire sur les marchés à terme réglementés, organisés, français et/ou étrangers, pour couvrir le portefeuille aux risques actions et/ou de taux et/ou de change (risque de change uniquement en couverture). Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net du Compartiment à compter du 26/02/2018.

Durée : Le fonds a été créé le 14 février 2018 pour une durée de 99 ans sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation

Investisseurs de détail visés : Du fait de l'exposition du fonds au marché des actions, ce fonds convient à l'investisseur qui ne prévoit pas de retirer son apport avant 5 ans et dont l'objectif est la croissance de son capital sans garantie de préservation du capital.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de l'investisseur ainsi que de ses connaissances des produits d'investissement et de son expérience ainsi que de son patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et futurs mais également de son souhait ou non de prendre des risques.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées, chaque jour ouvré de la bourse de Paris à l'exception des jours fériés légaux (J) avant 12 heures, auprès de notre centralisateur Caceis Bank et exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour.

Le règlement intervient à J+2 ouvrés.

Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



La durée de la période de détention recommandée est de 5 ans.

Si le fonds est libellé dans une monnaie différente de la monnaie officielle de son Etat de commercialisation, le rendement, s'il est exprimé dans la monnaie du pays de commercialisation, peut varier selon les fluctuations monétaires.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité du fonds à vous payer en soit affectée.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Exemple d'investissement : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	2040 EUR -79,6%	2100 EUR -26,8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	7090 EUR -29,1%	7320 EUR -6,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10650 EUR 6,5%	13430 EUR 6,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	16300 EUR 63,0%	20570 EUR 15,5%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000,00 EUR par an.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

- Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023.
- Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2014 et 2019.
- Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Les scénarios de performance ont été calculés d'après l'historique de performance du fonds et d'un indice de référence ou indicateur de substitution approprié.

Que se passe-t-il si Montségur Finance n'est pas en mesure d'effectuer les virements ?

Pour votre protection, les actifs du fonds sont détenus auprès d'une entité distincte, le dépositaire, de sorte que la capacité de paiement du fonds ne serait pas affectée par l'insolvabilité de l'Initiateur. En cas de liquidation du fonds, les actifs sous-jacents seront liquidés et vous recevrez une part appropriée du produit de liquidation. Vous pourriez alors subir une perte totale ou partielle de votre investissement.

Il n'y a pas de système de compensation ou de garantie en place, qui puisse compenser en totalité ou en partie cette perte.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000,00 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	212 EUR	1492 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	2,1%	2,3%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,33% avant déduction des coûts et de 6,08% après cette déduction.

Composition des coûts		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de frais d'entrée pour ce Produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais d'entrée pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,2% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	120 EUR
Coûts de transaction	0,58% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	58 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	34 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Du fait de l'exposition du fonds au marché des actions, la durée recommandée de placement est supérieure à 5 ans. Cependant, vous pouvez racheter votre investissement sans pénalités à tout moment pendant cette période, ou conserver l'investissement plus longtemps. Les rachats sont possibles quotidiennement. Dans des circonstances exceptionnelles, votre droit à demander le rachat de votre investissement peut être suspendu.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez des réclamations à formuler concernant ce produit, la conduite de l'initiateur vous pouvez utiliser différents moyens de communication : par e-mail à info@montsegur.com, par courrier 39 rue Marbeuf 75008 Paris ou par téléphone en composant le numéro (+33) 01.85.74.10.00.

Dans tous les cas, vous devez clairement indiquer vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et expliquer brièvement la plainte. Plus d'informations sont disponibles sur notre site internet www.montsegur.com.

Autres informations pertinentes

Lieu et modalités d'obtentions d'informations sur la valeur liquidative : la valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion ou sur le site internet www.montsegur.com

Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Les porteurs de l'OPCVM sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Politique de rémunération : la politique de rémunération de Montségur Finance, y compris la description des modalités de calcul des rémunérations et avantages de l'ensemble des collaborateurs et l'organe responsable de leur attribution est disponible sur le site internet : www.montsegur.com. Une copie papier est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la société de gestion.

Informations pratiques : cet OPCVM est constitué d'autres types de parts.

La responsabilité de MONTSEGUR FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le présent fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique « U.S. Person » et « U.S. Investors ».

2. CHANGEMENTS INTERESSANT L'OPC

- Evénements importants survenus au cours de l'exercice ou à intervenir après la clôture de l'exercice

Aucun événement important susceptible d'exercer une influence notable sur le fonds d'investissement est survenu pendant la clôture de l'exercice, n'est à signaler.

Le compartiment devrait en revanche basculer sous format Sfdr 8 au cours du second semestre 2025. De plus, les frais fixes de gestion financière de la part A pourraient être réduits à cette occasion.

3. RAPPORT DE GESTION

L'actif net de la SICAV à la clôture de l'exercice du 30/06/2025 est de 19 642 997,15 euros.

Au 30/06/2025, la valeur liquidative de la Sicav part B s'établit à 1 619, 82 euros et celle de la part A 123,51 euros. Au cours de cet exercice, la performance de la part B a donc été de +19,3% (+18% sur la part A).

Sur cette période, le taux de rotation du compartiment a été de 417% sur la période s'étalant du 28 juin 2024 au 30 juin 2025.

Sur la période, les actifs sous gestion ont progressé de plus de 5 Millions d'euros, du fait à la fois d'une collecte nette positive de plus de 1,9 Millions d'euros et d'un effet marché favorable comme décrit précédemment.

In fine, les actifs sous gestion de la SICAV sont passés de 14,5 Millions d'euros au 28 juin 2024 à 19,59 Millions d'euros au 30 juin 2025.

Environnement :

Au cours du deuxième semestre 2024:

L'économie de la zone euro est restée stagnante au second semestre 2024, marquée par une activité économique faible et hétérogène selon les pays. L'Allemagne a vu son PIB se contracter au quatrième trimestre, pénalisée par la faiblesse de la demande extérieure et le recul de l'investissement industriel. En parallèle, la France et l'Italie ont affiché une croissance quasi-nulle, freinée par une faible consommation. L'ensemble de la zone euro affiche ainsi une croissance annuelle limitée à environ 0,5 %.

À l'inverse, la conjoncture américaine est restée nettement plus dynamique. Le PIB des États-Unis a progressé de plus de 2,5 % sur un an, porté par la consommation des ménages, un marché de l'emploi résilient et des investissements solides, notamment dans les secteurs technologiques.

L'inflation a fortement ralenti en zone euro, retombant à 2,4 % en décembre, non loin de l'objectif des 2% de la banque centrale. Ce repli rapide a permis à la BCE d'inverser sa politique monétaire dès juin 2024. Quatre baisses de taux ont été effectuées, ramenant le taux de dépôt à 3% fin décembre. La Fed a également initié trois baisses, pour revenir à une fourchette de 4,25-4,50 %. La désinflation, la stagnation de l'économie européenne, et l'anticipation d'un soutien monétaire durable ont fortement influencé les marchés.

Les marchés actions ont en effet bien performé au second semestre 2024, soutenus par l'amorce de politiques monétaires plus accommodantes. Le S&P500 termine l'année à +25 %, porté par les valeurs technologiques et une consommation américaine résiliente. En Europe, les performances ont été contrastées : le STOXX 600 progresse de +6 %, mais avec de fortes disparités : le DAX grimpe à +19 %, tandis que le CAC 40 recule légèrement de -2 %, pénalisé par le repli des valeurs du luxe et un contexte politique incertain.

En fin d'année, les marchés ont connu une correction modérée, dans un climat marqué par des inquiétudes politiques aux États-Unis et une remontée temporaire des taux longs. Sur le marché obligataire, la baisse des taux directeurs s'est traduite par une détente progressive des rendements : le Bund est revenu à 2,3 %, le 10 ans américain reste stable autour de 4,5 %, mais les tensions sur les finances publiques américaines ont limité la baisse.

Les marchés de devises sont restés calmes, avec un euro autour de 1,07 contre dollar américain. Les matières premières ont évolué dans une fourchette étroite, notamment le pétrole entre 75 et 90 \$, reflet d'un équilibre entre faible demande industrielle et tensions géopolitiques persistantes.

Enfin en ce qui concerne plus spécifiquement les petites capitalisations européennes, celles-ci ont connu une reprise modeste, dans un contexte de taux encore élevés et de croissance économique stagnante. L'indice MSCI Europe Small Cap termine l'année à +7 %. Le segment est resté globalement délaissé par les investisseurs, avec des sorties nettes sur les fonds spécialisés, en particulier en France, en Allemagne et en Italie.

Le coût du capital, bien que réduit par la baisse des taux de la BCE entamée en juin, demeure contraignant pour ces entreprises plus sensibles aux conditions de financement. Le manque de liquidité, les perspectives bénéficiaires incertaines et une exposition domestique plus marquée limitent encore l'appétit des investisseurs.

Au cours du premier semestre 2025 :

Le PIB de la zone euro a progressé de +0,6 % au premier trimestre 2025. Ce rebond s'explique en partie par la forte croissance de l'Irlande, portée par la reprise des exportations et l'activité soutenue des multinationales. Dans le reste de la zone, la reprise reste hétérogène : la consommation des ménages demeure faible, pénalisée par un pouvoir d'achat encore fragile, tandis que le secteur manufacturier reste dégradé, affecté par la faiblesse de la demande mondiale. Les tensions commerciales, notamment liées au protectionnisme américain, continuent d'alimenter l'incertitude chez les industriels européens.

L'inflation, quant à elle, poursuit sa baisse et atteint 2% en juin 2025. Dans ce contexte, la BCE a procédé à deux nouvelles baisses de taux, ramenant le taux de dépôt à 2%, afin de soutenir la demande intérieure.

Outre-Atlantique, la conjoncture s'est dégradée au premier trimestre. Le PIB des États-Unis s'est légèrement contracté (-0,1 %), en raison principalement d'éléments techniques comme la hausse des importations en amont de la mise en place des droits de douanes. Bien que le marché de l'emploi reste assez solide, la prudence des ménages face à l'inflation et au coût du crédit semble peser sur la dynamique intérieure. L'inflation américaine reste modérée, autour de 3 %, mais encore au-dessus de l'objectif de la Fed. Dans ce contexte, la banque centrale a arrêté de baisser ses taux, maintenant la fourchette à 4,25-4,50 %. Côté marchés, les actions ont bien démarré l'année, profitant des baisses de taux en zone euro et d'une inflation stabilisée. Le DAX progresse de près de 20% sur le premier semestre à la faveur d'un plan de relance de plusieurs centaines de milliards d'euros. Le CAC 40 a connu une progression bien moindre de +3,7 %, pénalisé par la contreperformance du secteur du luxe par exemple. Le S&P 500 finit en hausse de +5,7 % en devise locale avec une forte volatilité (instabilité notamment d'origine politique et géopolitique).

Sur les marchés obligataires, les taux longs ont entamé une légère remontée, avec un Bund à 2,59% et un 10 ans américain à 4,27%. Le dollar en revanche a fortement baissé pour s'inscrire en fin de période à 1,1787 USD contre euro par exemple.

Au premier semestre 2025, les petites capitalisations européennes ont amorcé un rebond notable. Soutenues par la baisse des taux en zone euro, une amélioration de la conjoncture manufacturière, des plans de relance et un pétrole peu cher, elles ont même surperformé les grandes capitalisations européennes sur la période.

Politique de gestion et principaux mouvements :

Le compartiment Europe Small Caps est investi en actions de petites et moyennes capitalisations et sélectionne notamment des entreprises européennes présentant des bonnes perspectives de croissance et de qualité à un prix raisonnable avec également de bonnes caractéristiques techniques de volatilité et de momentum.

Au cours des 12 derniers mois, nous avons :

- Au niveau de l'exposition :
 - Maintien d'une forte exposition actions tout au long de la période avec une exposition moyenne supérieure à 99%
- Au niveau sectoriel :
 - Augmentation notamment des valeurs industrielles de 5 points (29% du portefeuille) et des valeurs de construction (+6 points, à 10% du portefeuille) au détriment des valeurs technologiques en retrait de 10 points (13% du portefeuille)
- Au niveau géographique :
 - Réduction du poids des valeurs suédoises de 8 points pour les ramener autour de 15% du portefeuille notamment en raison de la forte surperformance sur le précédent exercice.
 - Augmentation du poids des valeurs allemandes qui représentent 15% en fin de période versus 9% au début, notamment suite au plan de relance de plusieurs centaines de milliards d'euros annoncé début 2025.
 - Augmentation du poids des valeurs italiennes qui représentent elles aussi 15% du portefeuille au 30 juin 2025 pour s'exposer au redressement économique italien suite aux différents programmes de réformes tout en profitant de valorisations attractives

Perspectives :

Après trois années de sous-performance, les petites capitalisations semblent attirer de nouveau l'attention des investisseurs : désinflation bien enclenchée en Europe permettant la poursuite de la baisse des taux et donc une détente des conditions financières, pétrole peu cher et euro fort, reprise économique progressive, exposition domestique versus les droits de douane, faible détention et faible niveaux de valorisations sont autant d'arguments qui plaident pour un retour de la classe d'actifs sur les prochains trimestres.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Réglementation SFTR**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- **Politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires**

Montségur Finance met en œuvre une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires. Cette politique est détaillée dans le document éponyme consultable sur le site internet de la société <https://www.montsegur.com/informations-reglementaires/>

- **Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice :**

Titres	Mouvements	
	Cessions (en eur/équivalent eur)	Acquisitions (en eur/équivalent eur)
VOYAGEURS DU MONDE		95 574
BLOOMSBURRY PUBLISHING PLC		74 990
TRIGANO		59 047
KID ASA		58 801
GLENVEAGH PROPERTIES		58 060
VERVE GROUP	64 983	
SURGICAL SCIENCE	67 702	
FORTNOX	68 202	
PIOVIAN	82 200	
BRITVIC	138 776	

- **Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe**

Aucun.

- **Communication des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (« ESG »)**

La politique d'investissement n'intègre pas de façon systématique et simultanée les critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de Gouvernance (E.S.G). Néanmoins, en sus des critères financiers traditionnels, nous nous efforçons d'analyser les valeurs dans lesquelles nous investissons en tenant compte de certains critères de Gouvernance, Environnementaux ou Sociaux.

- **Frais d'intermédiation**

Conformément aux dispositions de l'article 314-122 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est tenu à la disposition des porteurs de parts.

- **Commissions de mouvement**

Montségur Finance ne perçoit pas de commission de mouvement.

- **Méthode de calcul du risque global**

La méthode de calcul du risque global est la méthode de calcul de l'engagement.

- **Politique de rémunération**

Les politiques et pratiques de rémunération chez Montségur Finance n'intègre pas de critères de performance mais exclusivement des critères qualitatifs et s'applique à l'ensemble des dirigeants et collaborateurs : gérants, commerciaux, RCCI et fonctions supports.

Le comité de rémunération se réunit au moins une fois par an.

La politique de rémunération de Montségur Finance :

- Est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque ;
- N'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM ;
- Est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société ;
- Est conforme aux OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts ;
- Est conforme aux mandats qu'elle gère et à leurs clients ;
- Comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Les rémunérations chez Montségur Finance s'articulent de la manière suivante :

- La rémunération fixe représente le montant principal du collaborateur au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. Elle est revue chaque année et fait l'objet d'une augmentation ou d'un maintien lors de l'évaluation annuelle ;
- La rémunération variable est basée exclusivement sur des critères qualitatifs pour l'ensemble des collaborateurs. Elle est versée sous forme de prime en une ou deux fois au cours de l'année ;
- Les autres rémunérations sont représentées par un accord d'intéressement et un PEE.

Montségur Finance n'a pas encore formellement intégré d'objectifs en lien avec l'intégration des risques en matière de durabilité dans sa politique de rémunération (au sens de la réglementation 2019/2088 SFDR). Toutefois, Montségur Finance est consciente des enjeux ESG et dans ce cadre, développe des projets et processus qui visent *in fine* à identifier et réduire les risques de durabilité posés par ses activités directes et par les OPC qu'elle gère. Dans ce cadre, la contribution des collaborateurs est qualitativement prise en compte (si applicable) dans les objectifs et les évaluations annuelles.

Le tableau des rémunérations 2024 détaille, par catégories, les montants des salaires fixes et des primes variables.

Catégories	Rémunération fixe 2024 (K€)	Primes 2024 (K€)
Dirigeants	302	0
Gestion / Marketing / Commercial	269	93
Support (dont fonctions administratives et RCCI)	179	40
TOTAL	750	133

- **Technique de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers (ESMA)**
L'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de la Directive 2009/65/CE au cours de l'exercice sous revue.

- **Loi sur la Transition Energétique pour la croissance verte**

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte.

- **Règlement SFDR et Taxonomie**

• **Article 6 (SFDR)**

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG) font partie des éléments étudiés par Montségur Finance dans son processus d'analyse et de sélection des valeurs.

Néanmoins, n'ayant pas formalisé d'indicateurs reposant sur les critères ESG, Montségur Finance ne s'appuie pas sur ces critères pour la gestion de Sepiam Europe Small Cap. La stratégie est ainsi basée essentiellement sur la performance financière.

• **Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 dit « Règlement Taxonomie »**

Les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

- **Politique des droits de vote**

Conformément aux dispositions des articles 321-132 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la politique de vote est accessible sur le site de <https://www.montsegur.com/informations-reglementaires/>

- **Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce**

Aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Président tient la liste des conventions de la SICAV à votre disposition sur demande.

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

MONTSEGUR FINANCE
39 rue Marbeuf
75008 PARIS

Ces documents sont également disponibles sur le site : www.montsegur.com

5. DIRECTION DE LA SOCIETE

La société est représentée, dirigée et administrée par la SAS MONTSEGUR FINANCE, SAS au capital de 1 146 060 euros, située au 39 rue Marbeuf - 75008 Paris, représentée par Monsieur François Chaulet (Président) et Monsieur Ludovic Eyt-Dessus (Directeur Général).

6. INFORMATION CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats et fonctions exercées dans toutes autres sociétés par chaque mandataire social durant l'exercice :

Monsieur François Chaulet, représente MONTSEGUR FINANCE, Président de la SICAV
Egalement:

- Président de MONTSEGUR FINANCE.

Nous vous invitons après lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes à adopter les résolutions soumises à votre vote.

Le Président

7. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SICAV SEPIAM FUNDS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

SICAV SEPIAM FUNDS

39 rue Marbeuf
75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

A l'assemblée générale de la SICAV SEPIAM FUNDS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) SEPIAM FUNDS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 juin 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

Jean-Luc MENDIELA

Associé

Bilan Actif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	19 526 941,65
Négo-ciées sur un marché réglementé ou assimilé	19 526 941,65
Non négo-ciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négo-ciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négo-ciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négo-ciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négo-ciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négo-ciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négo-ciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	19 526 941,65
Créances et comptes d'ajustement actifs	451 361,33
Comptes financiers	586 924,67
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 038 286,00
Total de l'actif I+II	20 565 227,65

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Capitaux propres :	
Capital	16 470 007,40
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	3 172 989,75
Capitaux propres I	19 642 997,15
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	19 642 997,15
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	464 939,36
Concours bancaires	457 291,14
Sous-total autres passifs IV	922 230,50
Total Passifs : I+II+III+IV	20 565 227,65

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	520 634,32
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	1 477,00
Sous-total produits sur opérations financières	522 111,32
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-24 400,21
Sous-total charges sur opérations financières	-24 400,21
Total revenus financiers nets (A)	497 711,11
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-383 856,76
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-383 856,76
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	113 854,35
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	8 107,64
Sous-total revenus nets I = (C+D)	121 961,99
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	963 135,66
Frais de transactions externes et frais de cession	-114 466,94
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	848 668,72
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	3 952,08
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	852 620,80

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	2 144 109,11
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-418,30
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	2 143 690,81
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	54 716,15
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	2 198 406,96
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	3 172 989,75

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du compartiment Europe Small Caps consiste à surperformer le marché des actions sur le long terme et à rechercher une valorisation supérieure à 7% pour la part B et 6% pour la part A en rythme annuel moyen, après prise en compte des frais courants, sur une période supérieure à 5 ans, grâce à une gestion discrétionnaire sur les titres de petites capitalisations boursières. L'objectif de performance de 7 % pour la part B et 6% pour la part A en rythme annuel moyen sur longue période, indiqué dans la rubrique « Objectif de gestion », est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance de la Sicav.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Actif net Global en EUR	5 082 547,62	4 076 102,43	10 268 314,98	14 551 301,03	19 642 997,15
Action EUROPE SMALL CAPS A en EUR					
Actif net	0,00	0,00	373 756,15	408 579,98	507 768,74
Nombre de titres	0,00	0,00	3 778,35	3 903,51	4 110,92
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	98,92	104,66	123,51
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	-0,35	-5,94	5,35
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,40	0,07	-0,37
Action EUROPE SMALL CAPS B en EUR					
Actif net	5 082 547,62	4 076 102,43	9 894 558,83	14 142 721,05	19 135 228,41
Nombre de titres	3 376,27	3 167,61	7 788,88	10 416,02	11 813,15
Valeur liquidative unitaire	1 505,37	1 286,80	1 270,34	1 357,78	1 619,82
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	265,38	144,74	-108,33	-76,40	70,31
Capitalisation unitaire sur revenu	-21,77	3,12	9,16	13,93	10,45

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Les revenus éventuels provenant des acquisitions et cessions temporaires de titres seront intégralement acquis au fond.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux ou forfait	
			Parts A	Parts B
*1	Frais de gestion financière	Actif net	2 % maximum	1 % maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,5 % TTC maximum Le prélèvement de ces frais se fait de manière forfaitaire à chaque calcul de VL. Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et que tout dépassement de ce taux est pris en charge par Montségur Finance	
3	Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Par la société de gestion : Néant	
			Par le dépositaire en TTC : un montant forfaitaire de 0 à 250 € est perçu	
*4	Commissions de surperformance	Actif net	10 % TTC au-delà d'une performance annuelle nette de 6 %, avec High Water Mark	10 % TTC au-delà d'une performance annuelle nette de 7 %, avec High Water Mark

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du compartiment.

*1. Les frais de gestion financière : frais liés à la gestion financière de l'OPC, à la délégation de gestion financière, de distribution (y compris les rétrocessions à des distributeurs tiers).

*2. Les frais de fonctionnement et autres services incluent :

I. Frais d'enregistrement et de référencement des fonds

Exemples :

- Tous frais liés à l'enregistrement de l'OPC dans d'autres États membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;

- Frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution : Local transfer agent, Paying transfer agent, Facility Agent, ...

En sont exclus : les frais de promotion du fonds tels que publicité, événements clients, les rétrocessions aux distributeurs.

II. Frais d'information clients et distributeurs

Exemples :

- Frais de constitution et de diffusion des DICI/DIC/prospectus et reportings réglementaires ;

- Frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- Information aux porteurs par tout moyen (publication dans la presse, autre) ;
- Information particulière aux porteurs directs et indirects 20 : Lettres aux porteurs... ;
- Frais de traduction spécifiques à l'OPC.

En sont exclues les lettres aux porteurs (LAP) dès lors qu'elles concernent les fusions, absorptions et liquidations.

III. Frais des données

Exemples :

- Les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers (exemples : la réutilisation dans les reportings des notations des émetteurs, des compositions d'indices, des données,) ;

En sont exclus les frais de recherche dans le cadre du maintien du dispositif actuel des frais de recherche hors tableau d'affichage tel que décrit à l'annexe XIV de l'instruction 2011-19 et les frais des données financières et extra-financières à usage de la gestion financière (ex : fonctions visualisation des données et messagerie de Bloomberg).

IV. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc

Exemples :

- Frais de commissariat aux comptes ;
- Frais liés au dépositaire ;
- Frais liés aux teneurs de compte ;
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- Frais d'audit ;
- Frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...)
- Frais juridiques propres à l'OPC ;

V. Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings régulateurs Exemples :

- Frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifique à l'OPC (reporting MMF, AIFM, dépassement de ratios, ...) ;
- Frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

VI. Frais liés à la connaissance client

Exemples :

- Frais de fonctionnement de la conformité client (diligences et constitution/mise à jour des dossiers clients)

*4 Commission de surperformance :

A compter du 1er juillet 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle d'un taux de référence sur la période d'observation. La performance du compartiment sur ce même exercice est calculée après frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de performance.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Le taux de référence est de 7% nets pour la part B et 6% nets pour la part A au cours de l'exercice. La commission de surperformance est ainsi fixée à 10% TTC au-delà d'une performance annuelle nette de 7% pour la part B, avec High Water Mark et 10% TTC au-delà d'une performance annuelle nette de 6% pour la part A, avec High Water Mark.

Mécanisme de la High Water Mark : la commission de surperformance sera facturée au compartiment si et seulement si la valeur liquidative constatée le dernier jour de bourse de l'exercice est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées le dernier jour de bourse de chaque exercice précédent à compter du premier jour de valeur liquidative.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son taux de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performance et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée ». Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Si une année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2022. A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 10 % de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 30 juin 2023.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values. Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action EUROPE SMALL CAPS B	Capitalisation	Capitalisation
Action EUROPE SMALL CAPS A	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	14 551 301,03
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	3 407 398,53
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 421 916,29
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	113 854,35
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	848 668,72
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	2 143 690,81
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	19 642 997,15

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action EUROPE SMALL CAPS A		
Actions souscrites durant l'exercice	227,30	23 929,01
Actions rachetées durant l'exercice	-19,89	-2 088,65
Solde net des souscriptions/rachats	207,41	21 840,36
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	4 110,92	
Action EUROPE SMALL CAPS B		
Actions souscrites durant l'exercice	2 405,33	3 383 469,52
Actions rachetées durant l'exercice	-1 008,20	-1 419 827,64
Solde net des souscriptions/rachats	1 397,13	1 963 641,88
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	11 813,15	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action EUROPE SMALL CAPS A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action EUROPE SMALL CAPS B	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
EUROPE SMALL CAPS A FR0013298551	Capitalisation	Capitalisation	EUR	507 768,74	4 110,92	123,51
EUROPE SMALL CAPS B FR0013298544	Capitalisation	Capitalisation	EUR	19 135 228,41	11 813,15	1 619,82

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE	Pays 2 SUEDE	Pays 3 ALLEMAGNE	Pays 4 ITALIE	Pays 5 ROYAUME-UNI
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	19 526,94	3 118,14	2 954,65	2 920,45	2 789,74	1 704,70
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	19 526,94					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	586,92	0,00	0,00	0,00	586,92
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-457,29	0,00	0,00	0,00	-457,29
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	129,63

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	[3 - 6 mois] (*)	[6 - 12 mois] (*)	[1 - 3 ans] (*)	[3 - 5 ans] (*)	[5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	586,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-457,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	129,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 SEK +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 CHF +/-	Devise 4 NOK +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	2 954,65	1 704,70	1 391,43	1 041,02	122,14
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	57,32	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	71,27	0,00	0,00	0,00	93,87
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	-106,61	0,00	0,00	0,00	-79,80
Comptes financiers	0,00	-188,50	-264,66	-4,13	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	2 919,31	1 573,52	1 126,77	1 036,89	136,21

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/06/2025
Créances		
	Ventes à règlement différé	291 217,26
	Souscriptions à recevoir	146 044,04
	Coupons et dividendes en espèces	14 100,03
Total des créances		451 361,33
Dettes		
	Achats à règlement différé	228 675,12
	Frais de gestion fixe	33 381,92
	Frais de gestion variable	200 845,82
	Autres dettes	2 036,50
Total des dettes		464 939,36
Total des créances et des dettes		-13 578,03

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/06/2025
Action EUROPE SMALL CAPS A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	8 969,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,06
Frais de gestion variables provisionnés	5 789,24
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	1,33
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action EUROPE SMALL CAPS B	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	174 041,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,09
Frais de gestion variables provisionnés	193 219,07
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	1,22
Frais de gestion variables acquis	1 837,51
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

() Le dépassement des frais est lié à l'ajout des charges administratives dans les frais de gestion.

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	121 961,99
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	121 961,99
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	121 961,99

Action EUROPE SMALL CAPS A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	-1 546,87
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-1 546,87
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 546,87
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-1 546,87
Total	-1 546,87
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action EUROPE SMALL CAPS B

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	123 508,86
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	123 508,86
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	123 508,86
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	123 508,86
Total	123 508,86
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	852 620,80
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	852 620,80
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	852 620,80

Action EUROPE SMALL CAPS A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	22 023,56
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	22 023,56
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	22 023,56
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	22 023,56
Total	22 023,56
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action EUROPE SMALL CAPS B

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	830 597,24
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	830 597,24
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	830 597,24
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	830 597,24
Total	830 597,24
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			19 526 941,65	99,41
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			19 526 941,65	99,41
Assurance			645 630,50	3,29
COFACE SA	EUR	9 417	153 402,93	0,78
PROTECTOR FORSIKRING ASA	NOK	7 259	263 138,37	1,34
UNIPOL GRUPPO SPA	EUR	13 616	229 089,20	1,17
Automobiles			44 562,60	0,23
SAF-HOLLAND SE	EUR	2 606	44 562,60	0,23
Banques commerciales			398 418,26	2,03
BPER BANCA SPA	EUR	33 139	255 700,52	1,30
CREDITO EMILIANO SPA	EUR	11 381	142 717,74	0,73
Biotechnologie			404 392,35	2,06
ADDLIFE AB-B	SEK	2 900	49 094,33	0,25
BONESUPPORT HOLDING AB	SEK	5 896	148 107,48	0,75
KUROS BIOSCIENCES AG-REG	CHF	5 662	164 886,74	0,84
MATAS A/S	DKK	2 366	42 303,80	0,22
Conglomérats industriels			348 035,05	1,77
ALA SPA	EUR	6 024	211 442,40	1,07
NP3 FASTIGHETER AB	SEK	5 639	136 592,65	0,70
Construction et ingénierie			1 028 391,60	5,24
KONINKLIJKE BAM GROEP NV	EUR	39 489	298 339,40	1,52
KONINKLIJKE HEIJMANS N.V	EUR	6 101	335 249,95	1,72
NORCONSULT AS	NOK	45 192	173 749,29	0,88
REWAY GROUP SPA	EUR	17 500	167 300,00	0,85
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	1 504	53 752,96	0,27
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			370 404,70	1,89
L.D.C. SA	EUR	2 659	235 321,50	1,20
SESA	EUR	1 568	135 083,20	0,69
Distribution spécialisée			591 577,16	3,01
AUTO1 GROUP SE	EUR	1 940	53 078,40	0,27
CLAS OHLSON AB-B SHS	SEK	7 205	209 042,93	1,06
LU-VE SPA	EUR	1 275	38 696,25	0,20
MULTICONSULT ASA	NOK	4 284	75 656,43	0,39
PUUILO OYJ	EUR	16 483	215 103,15	1,09
Electricité			404 041,37	2,06
AQ GROUP AB	SEK	15 339	248 803,77	1,27
EVISO SPA	EUR	14 590	155 237,60	0,79
Electronique de bureau			239 976,00	1,22
74SOFTWARE SA	EUR	5 940	239 976,00	1,22
Equipement et services pour l'énergie			206 838,80	1,05
TECNICAS REUNIDAS SA	EUR	10 553	206 838,80	1,05

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Equipements et fournitures médicaux			236 139,75	1,20
ECKERT & ZIEGLER SE	EUR	3 465	236 139,75	1,20
Equipements et instruments électroniques			1 842 387,01	9,36
ALSO HOLDING AG-REG	CHF	157	45 099,50	0,23
BARCO NV	EUR	5 863	72 525,31	0,37
BASLER AG	EUR	14 764	181 892,48	0,93
CICOR TECHNOLOGIES-REG	CHF	1 742	301 919,33	1,52
COMET HOLDING AG-REG	CHF	378	100 778,43	0,51
KITRON ASA	NOK	48 850	258 397,90	1,32
LAGERCRANTZ GROUP AB-B SHS	SEK	4 595	93 825,15	0,48
LUMIBIRD	EUR	11 037	204 184,50	1,04
NORBIT ASA	NOK	14 797	270 070,73	1,37
QUEST HOLDINGS SA	EUR	19 719	140 399,28	0,71
VUSIONGROUP	EUR	632	173 294,40	0,88
Equipements et produits de loisirs			560 840,78	2,86
GAMES WORKSHOP GROUP PLC	GBP	478	90 627,24	0,46
ME GROUP INTERNATIONAL PLC	GBP	91 485	245 421,48	1,26
MIPS AB	SEK	2 287	90 934,23	0,46
TECHNOGYM SPA	EUR	10 999	133 857,83	0,68
Gestion et promotion immobilière			97 949,31	0,50
FASTIGHETSBOLAGET EMILSHUS-B	SEK	20 996	97 949,31	0,50
Gestion immobilière et développement			159 408,38	0,81
BASSAC SA	EUR	1 974	115 676,40	0,59
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NO	SEK	86 093	43 731,98	0,22
Hôtels, restaurants et loisirs			245 607,20	1,25
DO & CO AG	EUR	831	150 577,20	0,77
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	559	95 030,00	0,48
Industrie aérospatiale et défense			469 747,48	2,39
EXOSENS SAS	EUR	4 672	188 515,20	0,95
SAAB AB-B	SEK	3 964	187 628,98	0,96
THEON INTERNATIONAL PLC	EUR	3 074	93 603,30	0,48
Infrastructure de transports			206 644,35	1,05
PIRAEUS PORT AUTHORITY SA	EUR	4 587	206 644,35	1,05
Logiciels			1 355 119,67	6,90
CEMBRE SPA	EUR	4 505	255 433,50	1,30
FINCANTIERI SPA	EUR	6 665	108 972,75	0,55
JACQUET METALS SA	EUR	4 154	91 803,40	0,47
MAIRE SPA	EUR	17 012	190 704,52	0,97
MEIER TOBLER GROUP AG	CHF	2 365	99 437,79	0,51
NEMETSCHEK SE	EUR	696	85 608,00	0,44
TRUECALLER AB-B	SEK	16 844	101 397,96	0,52
TXT E-SOLUTIONS SPA	EUR	4 197	144 166,95	0,73
VICAT	EUR	4 721	277 594,80	1,41
Machines			1 538 268,17	7,83
ADDTECH AB-B SHARES	SEK	1 523	43 996,41	0,22
ARTECHE LANTEGI ELKARTEA SA	EUR	16 703	192 084,50	0,98

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DANIELI & CO	EUR	4 545	151 575,75	0,77
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	4 086	404 514,00	2,06
KSB SE & CO KGAA-VORZUG	EUR	106	93 068,00	0,47
MIKRON HOLDING AG-REG NEW	CHF	7 349	129 100,87	0,66
STIF SA	EUR	4 234	275 210,00	1,40
SULZER AG-REG	CHF	292	44 735,64	0,23
VOSSLOH AG	EUR	2 414	203 983,00	1,04
Marchés de capitaux			470 462,82	2,40
SWISSQUOTE GROUP HOLDING-REG	CHF	94	45 194,82	0,23
VAN LANSCHOT KEMPEN NV	EUR	4 587	250 450,20	1,28
VIEL ET COMPAGNIE	EUR	11 426	174 817,80	0,89
Matériaux de construction			465 200,43	2,37
CALTAGIRONE SPA	EUR	33 136	235 265,60	1,20
INWIDO AB	SEK	12 193	229 934,83	1,17
Media			185 252,40	0,94
ITALIAN EXHIBITION GROUP SPA	EUR	20 180	185 252,40	0,94
Médias et services interactifs			463 701,98	2,36
BALTIC CLASSIFIEDS GROUP	GBP	28 788	125 516,35	0,64
RIGHTMOVE PLC	GBP	10 112	93 212,43	0,47
SCOUT24 SE	EUR	2 092	244 973,20	1,25
Métaux et minerais			96 227,82	0,49
METLEN ENERGY & METALS SA	EUR	2 091	96 227,82	0,49
Ordinateurs et périphériques			210 169,76	1,07
DYNAVOS GROUP AB	SEK	20 954	210 169,76	1,07
Producteur et commerce d'énergie indépendants			176 793,99	0,90
ACCELLERON INDUSTRIES AG	CHF	1 652	98 621,59	0,50
FRIEDRICH VORWERK GROUP SE	EUR	1 334	78 172,40	0,40
Produits alimentaires			474 916,97	2,42
KRI-KRI MILK INDUSTRY SA	EUR	13 750	260 150,00	1,33
PREMIER FOODS PLC	GBP	92 143	214 766,97	1,09
Produits chimiques			270 104,80	1,38
ALZCHEM GROUP AG	EUR	1 946	270 104,80	1,38
Produits de soins personnels			90 182,40	0,46
SARANTIS SA	EUR	6 832	90 182,40	0,46
Produits pour l'industrie du bâtiment			209 139,49	1,06
BELIMO HOLDING AG-REG	CHF	126	108 920,51	0,55
MUNTERS GROUP AB	SEK	8 089	100 218,98	0,51
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			777 813,75	3,96
ELMOS SEMICONDUCTOR SE	EUR	3 032	271 970,40	1,38
PVA TEPLA	EUR	13 391	268 623,46	1,37
SUESS MICROTEC AG	EUR	4 142	192 851,52	0,98
ZEGONA COMMUNICATIONS PLC	GBP	5 407	44 368,37	0,23
Services aux collectivités			555 117,12	2,83
CHAPTERS GROUP AG	EUR	6 022	252 924,00	1,29
NEINOR HOMES SA	EUR	2 976	49 461,12	0,25

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
R&S GROUP HOLDING AG	CHF	8 174	252 732,00	1,29
Services aux entreprises			689 141,13	3,51
BABCOCK INTL GROUP PLC	GBP	20 790	278 982,12	1,43
BILFINGER SE	EUR	1 783	145 581,95	0,74
INTELLEGO TECHNOLOGIES AB	SEK	12 963	91 176,53	0,46
MITIE GROUP PLC	GBP	104 911	173 400,53	0,88
Services aux professionnels			601 168,69	3,06
BUFAB AB	SEK	17 584	138 523,40	0,71
REJLERS AB	SEK	14 322	255 178,68	1,29
TINEXTA SPA	EUR	3 978	49 247,64	0,25
XPS PENSIONS GROUP PLC	GBP	35 295	158 218,97	0,81
Services clientèle divers			93 653,50	0,48
HARVIA OYJ	EUR	1 931	93 653,50	0,48
Services financiers diversifiés			953 463,31	4,85
ABC ARBITRAGE	EUR	35 438	224 676,92	1,14
ALPHA GROUP INTERNATIONAL PL	GBP	3 651	135 925,60	0,69
BAWAG GROUP AG	EUR	2 354	255 173,60	1,30
CHEMOMETEC A/S	DKK	1 019	79 830,25	0,41
FLATEXDEGIRO AG	EUR	10 753	257 856,94	1,31
Services liés aux technologies de l'information			249 423,00	1,27
ATOSS SOFTWARE AG	EUR	277	39 057,00	0,20
NEURONES	EUR	4 680	210 366,00	1,07
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			44 382,62	0,23
GLENVEAGH PROPERTIES PLC	EUR	25 864	44 382,62	0,23
Soins et autres services médicaux			603 324,61	3,07
AMBEA AB	SEK	16 783	169 689,51	0,86
CLINICA BAVIERA SA	EUR	5 687	234 873,10	1,20
PIHLAJALINNA OYJ	EUR	12 660	198 762,00	1,01
Technologies des soins de santé			308 657,43	1,57
RAYSEARCH LABORATORIES AB	SEK	10 270	308 657,43	1,57
Transport routier et ferroviaire			144 263,14	0,73
FIRSTGROUP PLC	GBP	53 520	144 263,14	0,73
Total			19 526 941,65	99,41

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	19 526 941,65
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 038 286,00
Autres passifs (-)	-922 230,50
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	19 642 997,15

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action EUROPE SMALL CAPS A	EUR	4 110,92	123,51
Action EUROPE SMALL CAPS B	EUR	11 813,15	1 619,82

EUROPE SMALL CAPS

COMPTES ANNUELS

28/06/2024

BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	14 454 701,77	9 984 689,84
Actions et valeurs assimilées	14 454 701,77	9 984 689,84
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	14 454 701,77	9 984 689,84
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	219 746,01	6 961,85
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	219 746,01	6 961,85
COMPTES FINANCIERS	214 783,30	504 793,63
Liquidités	214 783,30	504 793,63
TOTAL DE L'ACTIF	14 889 231,08	10 496 445,32

BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	15 224 919,93	11 040 542,19
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-819 097,71	-845 162,76
Résultat de l'exercice (a,b)	145 478,81	72 935,55
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	14 551 301,03	10 268 314,98
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	239 099,10	228 130,34
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	239 099,10	228 130,34
COMPTES FINANCIERS	98 830,95	0,00
Concours bancaires courants	98 830,95	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	14 889 231,08	10 496 445,32

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	7 128,66	5 946,31
Produits sur actions et valeurs assimilées	309 618,10	214 448,09
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	316 746,76	220 394,40
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	10 019,12	5 404,94
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	10 019,12	5 404,94
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	306 727,64	214 989,46
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	158 300,99	111 836,12
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	148 426,65	103 153,34
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-2 947,84	-30 217,79
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	145 478,81	72 935,55

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs :

Les comptes relatifs au compartiment-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus. Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les cours retenus pour la valorisation du compartiment sont ceux de clôture.

Pour les valeurs dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, le dernier cours connu sera retenu.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'établissement de la valeur liquidative ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leurs valeurs probables de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces éléments seront communiqués au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

L'enregistrement des revenus se fait en intérêts courus.

Les opérations à terme ferme sont valorisées au cours de compensation du jour.

Les opérations à terme conditionnel sont valorisées au cours de compensation du jour.

Les titres d'OPC sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue.

Les Titres de Créances Négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés en linéarisant la surcote/décote constatée à l'achat.

Les Titres de Créances Négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés à leur valeur de marché éventuellement corrigée d'un spread correspondant au risque de signature.

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les contrats d'échange de taux sont valorisés à leur valeur de marché éventuellement corrigée d'un spread correspondant au risque de signature.

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité du Fonds sont évalués au cours de change du jour. Source : fixing BCE.

La devise de comptabilité du compartiment est l'Euro.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan :

Les opérations hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché. La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nominal du contrat. La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

Frais de gestion :

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux ou forfait	
			Parts A	Parts B
*1	Frais de gestion financière	Actif net	2 % maximum	1 % maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,5 % TTC maximum Le prélèvement de ces frais se fait de manière forfaitaire à chaque calcul de VL. Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et que tout dépassement de ce taux est pris en charge par Montségur Finance	
3	Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Par la société de gestion : Néant	
			Par le dépositaire en TTC : un montant forfaitaire de 0 à 250 € est perçu	
*4	Commissions de surperformance	Actif net	10 % TTC au-delà d'une performance annuelle nette de 6 %, avec High Water Mark	10 % TTC au-delà d'une performance annuelle nette de 7 %, avec High Water Mark

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du compartiment.

*2. Les frais de fonctionnement et autres services incluent :

I. Frais d'enregistrement et de référencement des fonds

Exemples :

- Tous frais liés à l'enregistrement de l'OPC dans d'autres États membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;

- Frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution : Local transfer agent, Paying transfer agent, Facility Agent, ...

En sont exclus : les frais de promotion du fonds tels que publicité, événements clients, les rétrocessions aux distributeurs.

II. Frais d'information clients et distributeurs

Exemples :

- Frais de constitution et de diffusion des DICI/DIC/prospectus et reportings réglementaires ;

- Frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- Information aux porteurs par tout moyen (publication dans la presse, autre) ;
- Information particulière aux porteurs directs et indirects 20 : Lettres aux porteurs... ;
- Frais de traduction spécifiques à l'OPC.

En sont exclues les lettres aux porteurs (LAP) dès lors qu'elles concernent les fusions, absorptions et liquidations.

III- Frais des données

Exemples :

- Les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers (exemples : la réutilisation dans les reportings des notations des émetteurs, des compositions d'indices, des données,) ;

En sont exclus les frais de recherche dans le cadre du maintien du dispositif actuel des frais de recherche hors tableau d'affichage tel que décrit à l'annexe XIV de l'instruction 2011-19 et les frais des données financières et extra-financières à usage de la gestion financière (ex : fonctions visualisation des données et messagerie de Bloomberg).

IV. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc

Exemples :

- Frais de commissariat aux comptes ;
- Frais liés au dépositaire ;
- Frais liés aux teneurs de compte ;
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- Frais d'audit ;
- Frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...)
- Frais juridiques propres à l'OPC ;

V. Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings régulateurs :

Exemples :

- Frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifique à l'OPC (reporting MMF, AIFM, dépassement de ratios, ...) ;
- Frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

VI. Frais liés à la connaissance client

Exemples :

- Frais de fonctionnement de la conformité client (diligences et constitution/mise à jour des dossiers clients)

*4 Commission de surperformance :

A compter du 1er juillet 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle d'un taux de référence sur la période d'observation. La performance du compartiment sur ce même exercice est calculée après frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de performance.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Le taux de référence est de 7% nets pour la part B et 6% nets pour la part A au cours de l'exercice. La commission de surperformance est ainsi fixée à 10% TTC au-delà d'une performance annuelle nette de 7%

pour la part B, avec High Water Mark et 10% TTC au-delà d'une performance annuelle nette de 6% pour la part A, avec High Water Mark.

Mécanisme de la High Water Mark : la commission de surperformance sera facturée au compartiment si et seulement si la valeur liquidative constatée le dernier jour de bourse de l'exercice est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées le dernier jour de bourse de chaque exercice précédent à compter du premier jour de valeur liquidative.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son taux de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performance et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée ». Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Si une année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2022. A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).

- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 10 % de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 30 juin 2023.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action EUROPE SMALL CAPS A	Capitalisation	Capitalisation
Action EUROPE SMALL CAPS B	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	10 268 314,98	4 076 102,43
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	5 024 681,31	9 118 636,27
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 656 977,72	-2 876 168,11
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 231 004,54	268 771,18
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 673 745,48	-836 282,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-59 852,24	-24 692,16
Différences de change	72 584,51	-113 935,89
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 196 864,48	552 729,92
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 776 069,54</i>	<i>579 205,06</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-579 205,06</i>	<i>-26 475,14</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	148 426,65	103 153,34
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	14 551 301,03	10 268 314,98

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214 783,30	1,48
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 830,95	0,68
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	214 783,30	1,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	98 830,95	0,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 SEK		Devise 2 GBP		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	3 513 725,87	24,15	1 388 029,94	9,54	714 392,00	4,91	1 025 956,15	7,05
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	69 403,18	0,48	41 846,82	0,29	0,00	0,00	72 117,78	0,50
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	180,56	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	30 180,99	0,21	0,00	0,00	0,00	0,00	67 254,93	0,46
Comptes financiers	3 190,93	0,02	12 815,25	0,09	0,00	0,00	82 824,77	0,57
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	193 365,01
	Coupons et dividendes en espèces	26 381,00
TOTAL DES CRÉANCES		219 746,01
DETTES		
	Achats à règlement différé	176 313,80
	Rachats à payer	14 311,70
	Frais de gestion fixe	46 299,32
	Frais de gestion variable	89,75
	Autres dettes	2 084,53
TOTAL DES DETTES		239 099,10
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-19 353,09

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action EUROPE SMALL CAPS A		
Actions souscrites durant l'exercice	562,04	56 121,26
Actions rachetées durant l'exercice	-436,88	-43 909,56
Solde net des souscriptions/rachats	125,16	12 211,70
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 903,51	
Action EUROPE SMALL CAPS B		
Actions souscrites durant l'exercice	3 911,88	4 968 560,05
Actions rachetées durant l'exercice	-1 284,74	-1 613 068,16
Solde net des souscriptions/rachats	2 627,14	3 355 491,89
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	10 416,02	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action EUROPE SMALL CAPS A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action EUROPE SMALL CAPS B	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Action EUROPE SMALL CAPS A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	8 668,61
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,32
Frais de gestion variables provisionnés	81,05
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,02
Frais de gestion variables acquis	8,70
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action EUROPE SMALL CAPS B	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	149 542,63
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,34
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	145 478,81	72 935,55
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	145 478,81	72 935,55

	28/06/2024	30/06/2023
Action EUROPE SMALL CAPS A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	307,28	1 538,76
Total	307,28	1 538,76

	28/06/2024	30/06/2023
Action EUROPE SMALL CAPS B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	145 171,53	71 396,79
Total	145 171,53	71 396,79

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-819 097,71	-845 162,76
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-819 097,71	-845 162,76

	28/06/2024	30/06/2023
Action EUROPE SMALL CAPS A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-23 217,89	-1 354,14
Total	-23 217,89	-1 354,14

	28/06/2024	30/06/2023
Action EUROPE SMALL CAPS B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-795 879,82	-843 808,62
Total	-795 879,82	-843 808,62

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Actif net Global en EUR	2 992 734,90	5 082 547,62	4 076 102,43	10 268 314,98	14 551 301,03
Action EUROPE SMALL CAPS A en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	373 756,15	408 579,98
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	3 778,35	3 903,51
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	98,92	104,66
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	-0,35	-5,94
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,40	0,07
Action EUROPE SMALL CAPS B en EUR					
Actif net	2 992 734,90	5 082 547,62	4 076 102,43	9 894 558,83	14 142 721,05
Nombre de titres	3 018,40	3 376,27	3 167,61	7 788,88	10 416,02
Valeur liquidative unitaire	991,49	1 505,37	1 286,80	1 270,34	1 357,78
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-14,01	265,38	144,74	-108,33	-76,40
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,73	-21,77	3,12	9,16	13,93

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ATOSS SOFTWARE AG	EUR	322	36 064,00	0,25
DEUTSCHE ROHSTOFF AG	EUR	1 867	72 066,20	0,50
ELMOS SEMICONDUCTOR SE	EUR	1 958	149 003,80	1,03
FLATEXDEGIRO AG	EUR	7 572	100 329,00	0,69
FREENET NOM.	EUR	4 197	104 085,60	0,71
KONTRON AG	EUR	1 877	36 075,94	0,25
MENSCH UND MASCHINE SOFTWARE	EUR	2 021	111 559,20	0,77
NEMETSCHEK	EUR	795	73 020,75	0,50
NEXUS AG	EUR	1 236	67 485,60	0,46
RHEINMETALL AG	EUR	118	56 132,60	0,38
SAF-HOLLAND SE	EUR	6 500	120 250,00	0,83
SCOUT24 AG	EUR	1 409	100 320,80	0,69
STO AG VORZ.	EUR	649	103 061,20	0,70
SUESS MICROTEC AG	EUR	4 115	253 072,50	1,74
TOTAL ALLEMAGNE			1 382 527,19	9,50
AUTRICHE				
DO CO RESTAURANTS	EUR	1 030	170 980,00	1,18
TOTAL AUTRICHE			170 980,00	1,18
BELGIQUE				
LOTUS BAKERIES	EUR	17	163 710,00	1,12
TOTAL BELGIQUE			163 710,00	1,12
CHYPRE				
THEON INTERNATIONAL PLC	EUR	5 715	73 037,70	0,51
TOTAL CHYPRE			73 037,70	0,51
DANEMARK				
CBRAIN A/S	DKK	3 093	101 199,06	0,70
CHEMOMETEC AS	DKK	2 285	93 330,34	0,65
INVISIO AB	SEK	8 347	171 209,21	1,17
MATAS A/S	DKK	5 500	85 551,46	0,59
TOTAL DANEMARK			451 290,07	3,11
ESPAGNE				
ELECNOR	EUR	3 301	65 491,84	0,46
GRUPO CLINICA BAVIERA	EUR	3 827	101 032,80	0,69
LAR ESPANA REAL ESTATE SOCIM	EUR	4 274	29 191,42	0,20
TOTAL ESPAGNE			195 716,06	1,35
FINLANDE				
HARVIA OYJ	EUR	4 468	164 422,40	1,13
KEMPOWER OYJ	EUR	5 420	121 516,40	0,83
KONECRANES SHS	EUR	2 450	129 727,50	0,90
MARIMEKKO OY	EUR	9 968	142 143,68	0,98
PONSSE SERIE 1	EUR	6 440	168 084,00	1,15
QT GROUP OYJ	EUR	1 863	144 475,65	0,99
VAISALA OY	EUR	4 092	164 498,40	1,13
VIKING LINE ABP	EUR	6 035	136 994,50	0,94

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL FINLANDE			1 171 862,53	8,05
FRANCE				
ASSYTEM BRIME	EUR	2 162	114 586,00	0,79
BOURSE DIRECT	EUR	21 159	102 621,15	0,70
COFACE SA	EUR	7 562	98 381,62	0,67
ESKER SA	EUR	606	106 474,20	0,74
ESSO STE ANONYME FRANCAISE	EUR	821	134 972,40	0,92
GROUPE GUILLIN	EUR	943	25 225,25	0,17
GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT	EUR	1 706	124 538,00	0,85
GUERBET	EUR	3 647	128 374,40	0,89
ID LOGISTICS GROUP	EUR	417	146 575,50	1,00
LDC SA	EUR	682	93 775,00	0,65
LINEDATA SERVICES	EUR	861	58 031,40	0,40
MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS	EUR	27 579	95 974,92	0,66
MERSEN	EUR	2 045	65 133,25	0,45
NEURONES	EUR	3 562	143 726,70	0,99
SA DES CEMENTS VICAT - VICAT	EUR	2 034	68 240,70	0,47
SAMSE	EUR	201	33 868,50	0,23
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	387	37 268,10	0,26
SPIE SA	EUR	2 500	84 450,00	0,58
STEF	EUR	1 148	137 760,00	0,95
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	1 133	161 339,20	1,11
VusionGroup	EUR	257	33 487,10	0,23
WAVESTONE	EUR	1 500	76 800,00	0,53
TOTAL FRANCE			2 071 603,39	14,24
GRECE				
KRI-KRI MILK INDUSTRY SA	EUR	9 253	105 021,55	0,72
QUEST HOLDINGS SA	EUR	6 625	35 112,50	0,24
TOTAL GRECE			140 134,05	0,96
ISLANDE				
OSSUR HF	DKK	9 483	37 512,37	0,25
TOTAL ISLANDE			37 512,37	0,25
ITALIE				
ALA SPA/NAPOLI	EUR	7 523	160 992,20	1,11
CALTAGIRONE SPA	EUR	31 744	182 845,44	1,26
DANIELI & C.ORD.	EUR	4 547	161 873,20	1,11
DIGITAL VALUE SPA	EUR	1 513	91 082,60	0,63
GRUPPO MUTUIONLINE SPA	EUR	2 094	71 405,40	0,49
LU-VE SPA	EUR	5 390	139 870,50	0,96
MAIRE TECNIMONT SPA	EUR	21 000	162 540,00	1,11
PIOVAN SPA	EUR	11 857	141 691,15	0,97
REPLY FRAZION	EUR	992	136 697,60	0,93
SESA	EUR	933	107 574,90	0,74
SOGEFI	EUR	21 749	68 944,33	0,47
TXT E-SOLUTIONS SPA	EUR	7 092	171 981,00	1,19
TOTAL ITALIE			1 597 498,32	10,97
JERSEY				
COINSHARES INTERNATIONAL LTD	SEK	13 271	66 708,40	0,46

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL JERSEY			66 708,40	0,46
LUXEMBOURG				
AMBEA AB-WI	SEK	25 763	177 808,81	1,22
BREDERODE SA	EUR	397	44 225,80	0,30
TOTAL LUXEMBOURG			222 034,61	1,52
NORVEGE				
CAVENDISH HYDROGEN ASA	NOK	2 161	5 214,54	0,04
KID ASA	NOK	11 828	154 226,37	1,06
KONGSBERG GRUPPEN	NOK	3 260	248 865,88	1,71
NORCONSULT AS	NOK	35 998	108 027,17	0,74
PROTECTOR FORSIKRING ASA	NOK	8 532	192 028,96	1,32
TOTAL NORVEGE			708 362,92	4,87
PAYS-BAS				
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	797	124 451,55	0,85
FUGRO NV	EUR	5 514	124 395,84	0,85
KONINKLIJKE BAM GROEP NV	EUR	41 608	163 186,58	1,12
KONINKLIJKE HEIJMANS N.V	EUR	4 778	91 259,80	0,63
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	12 800	45 824,00	0,32
NEDERLANDSCHE APPARATENFABRIEK NEDAP	EUR	2 200	133 760,00	0,92
VAN LANSCHOT KEMPEN NV	EUR	3 158	118 425,00	0,82
TOTAL PAYS-BAS			801 302,77	5,51
ROYAUME-UNI				
3I GROUP PLC	GBP	3 403	123 273,21	0,84
ALPHA GROUP INTERNATIONAL PL	GBP	4 699	125 472,48	0,86
ASHTAD TECHNOLOGY HOLDINGS	GBP	16 656	149 561,19	1,03
BRITVIC PLC	GBP	7 468	104 205,06	0,72
FIRSTGROUP PLC	GBP	36 236	67 772,86	0,46
HILL & SMITH PLC	GBP	2 574	59 789,74	0,41
INFORMA PLC	GBP	11 253	113 782,43	0,78
MEARS GROUP PLC	GBP	41 043	177 724,66	1,23
ME GROUP INTERNATIONAL PLC	GBP	81 782	165 423,07	1,14
MITIE GROUP PLC	GBP	96 875	133 000,25	0,92
PREMIER FOODS PLC	GBP	74 252	139 313,52	0,95
SAFESTORE HOLDINGS PLC	GBP	3 158	28 711,47	0,20
TOTAL ROYAUME-UNI			1 388 029,94	9,54
SUEDE				
AAK AB	SEK	6 870	187 844,71	1,29
ADDNODE GROUP AB	SEK	19 500	209 256,57	1,44
ADDTECH AB-B SHARES	SEK	3 264	75 684,46	0,52
ALFA LAVAL	SEK	2 728	111 454,27	0,77
AQ GROUP AB	SEK	16 240	208 012,68	1,43
BIOTAGE	SEK	7 282	104 555,15	0,72
BONESUPPORT HOLDING AB	SEK	8 836	204 574,85	1,41
BUFAB AB	SEK	4 018	138 301,69	0,95
CLAS OHLSON AB	SEK	4 084	63 276,02	0,43
FASTIGHETSBOLAGET EMILSHUS-B	SEK	26 595	85 688,37	0,59
KNOW IT AB	SEK	2 425	35 522,69	0,24
LAGERCRANTZ GROUP AB-B SHS	SEK	2 554	38 716,39	0,27

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MEDCAP AB	SEK	3 700	162 533,56	1,12
MICRONIC LASER SYSTEMS AB	SEK	4 324	155 533,82	1,07
MUNTERS GROUP AB	SEK	5 739	100 942,14	0,69
NCAB GROUP AB	SEK	12 068	88 176,77	0,60
NP3 FASTIGHETER AB	SEK	6 880	155 654,74	1,07
PREVAS AB-B SHS	SEK	9 448	113 946,56	0,78
PROACT IT GROUP AB	SEK	15 260	208 222,19	1,43
RAYSEARCH LABORA	SEK	12 035	149 808,44	1,03
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NO	SEK	146 246	69 431,28	0,47
SDIPTECH AB - B	SEK	5 200	147 858,62	1,02
SWEDENCARE AB	SEK	15 614	81 097,41	0,56
W5 SOLUTIONS AB	SEK	10 979	72 971,04	0,50
XVIVO PERFUSION AB	SEK	3 525	128 935,03	0,89
TOTAL SUEDE			3 097 999,45	21,29
SUISSE				
ALSO HOLDING-NOM	CHF	613	176 251,82	1,21
BURCKHARDT COMPRESSION HOLDI	CHF	194	118 808,39	0,82
COMET HOLDING	CHF	488	183 367,24	1,26
MIKRON HOLDING AG-REG NEW	CHF	6 335	129 869,47	0,89
YPSOMED HOLDING NOM	CHF	253	106 095,08	0,73
TOTAL SUISSE			714 392,00	4,91
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			14 454 701,77	99,34
TOTAL Actions et valeurs assimilées			14 454 701,77	99,34
Créances			219 746,01	1,51
Dettes			-239 099,10	-1,65
Comptes financiers			115 952,35	0,80
Actif net			14 551 301,03	100,00

Action EUROPE SMALL CAPS B	EUR	10 416,02	1 357,78
Action EUROPE SMALL CAPS A	EUR	3 903,51	104,66

SICAV SEPIAM FUNDS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 juin 2025

SICAV SEPIAM FUNDS

39 rue Marbeuf
75008 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 juin 2025

À l'assemblée générale de la SICAV SEPIAM FUNDS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

Jean-Luc MENDIELA

Associé